

Compte Rendu de la Réunion du groupe technique "Eau-Fango" Du 27 05 2005 – OEC/CORTE

❖ L'objet de la réunion était :

- L'examen pour amendements du projet de cahier des charges pour l'étude "État des lieux / Diagnostic du bassin versant du Fango préalable à l'élaboration d'un contrat de rivière."
- Points sur les possibilités de cofinancement de l'étude, sur la maîtrise d'ouvrage du futur contrat de rivière et sur l'avancement du travail du technicien de rivière depuis le 1^{er} janvier 2005.

❖ Participants

Présents: Laurence ERRECADE (Agence de l'eau), , Patrick LEPAULMIER et Pasquale SIMEONI (PNRC), Antoine ORSINI (Université de Corse), M. DEUNF (DDAF_ Mise, chargé de l'assainissement), Joseph MATTEI (CSP), Fabrice TORRE (CRPF, opérateur Natura 2000 Fango) Mauricette FIGARELLA (DIREN).

Excusés ou Absents : Marie-Laure LEMEE (CELRL), Vincent JEHL et Pascal MURACCIOLI (OEC)

1) Financement de l'étude diagnostic-Fango

- P. Lepaulmier précise que le PNRC a pris une délibération (Délibération N° 1-2005 / Bureau PNRC du 10 02 05) autorisant le PNRC, maître d'ouvrage de l'étude estimée à 40 000 €TTC, à rechercher des cofinancements auprès des financeurs potentiels (Agence de l'eau, DIREN, Conseil Général 2B, OEC)
Le PNRC a transmis récemment à l'OEC et à la DIREN un dossier concernant cette étude avec demande de réunion de concertation tripartite (PNRC/OEC/DIREN) pour examiner les possibilités de financement des différentes études.
- M. Figarella indique que la DIREN ne pourra pas participer en raison du décroisement des financement Etat / Agence de l'Eau (L'agence de l'eau se substituant pour la part Etat).
- L. Errecade confirme que l'Agence de l'Eau pourra assurer 50 à 60 % du plan de financement.
- Il est convenu en conséquence que le PNRC formalise rapidement trois demandes de financement selon le plan de financement suivant :
 - Montant total : 40 000 €TTC
 - Agence de l'eau : 50 %
 - O.E.C.: 20 %
 - Conseil Général 2B : 10 %
 - PNRC : 20 %

Le plan de financement pourra être réajusté en fonction des réponses de ces collectivités et organismes.

2) Finalisation du cahier des charges de l'étude

Le projet est amendé et simplifié en séance pour une meilleure lisibilité.

Pasquale Simeoni est chargé de mettre en forme le projet final et de le diffuser pour dernière validation au niveau du groupe technique.

Le cahier des charges sera ensuite présenté le 29 juin 2005 en Comité de gestion de la réserve de biosphère.

3) Contrat de rivière

- L. Errecade précise que le Comité de Bassin Corse n'a pas encore précisé les dispositions relatives à la procédure d'agrément des contrats de milieux (dont les contrats de rivière)
- L'agence de l'eau préconise en général que la structure porteuse d'un contrat de rivière soit locale : en l'occurrence, pour le Fango; soit le SIVOM "eau / déchets" de Manso – Galeria; soit la Communauté de Communes de Calvi Balagne (CCCB)
- Or, à ce jour, la CCCB n'est pas prête, techniquement, financièrement et statutairement, pour être la structure porteuse et le SIVOM de Manso-galeria semble devoir être écarté en raison de difficultés de fonctionnement.
- Un contrat de rivière Fango porté par le PNRC reste une solution possible en raison d'un contexte favorable :
 - Le bassin versant du Fango est intégralement compris dans le territoire du PNRC;
 - Dans le cadre de la réserve de Biosphère, le PNRC anime un Comité de Gestion associant toutes les collectivités concernées.
 - Le PNRC a mis en place un technicien de rivière.
- De manière pragmatique, la mise en route effective d'un contrat de rivière n'interviendra qu'en 2006 ou 2007 et la situation peut évoluer au niveau de la CCCB. Toutefois, A. Orsini suggère que les trois communes concernées prennent dès à présent des délibérations de principe pour affirmer leur engagement dans la démarche "Contrat de rivière".
- Cette proposition est retenue : L. Errecade fournira au PNRC un modèle de dé libération en se sens.

4) Compte rendu d'activité du Technicien de rivière

Un document de synthèse commenté est remis en séance pas Pasquale Simeoni.